

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	80 (1982)
Heft:	11
Artikel:	Allaitement par une nourrice mercenaire : allaitement artificiel
Autor:	Gallois, Ernest
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-950575

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allaitement par une nourrice mercenaire – Allaitement artificiel

Extrait du «Manuel de la sage-femme et de l'élève sage-femme» par Ernest Gallois, Paris 1886

Nourrice mercenaire

Il y a deux sortes de nourrices mercenaires: 1° celles qui emportent le nourrisson chez elles; 2° celles qui le nourrissent dans le domicile de la mère.

Des premières, il y a peu de choses à dire, sinon que le plus souvent elles nourrissent l'enfant à leur façon et lui donnent le sein le moins possible.

Les nourrices surveillées qui viennent habiter avec les parents offrent plus de garantie. Pour les unes comme pour les autres, l'accoucheuse a toujours à se préoccuper du choix.

Choix de la nourrice. – Il est bon que la nourrice ait de vingt à trente ans et qu'elle ait accouché depuis au moins six semaines.

Une multipare ayant déjà fait ses preuves, c'est-à-dire un nourrissage avec succès, sera préférée à une nourrice primipare.

Les règles ne doivent pas avoir reparu. La nourrice ne doit porter aucune trace d'une maladie grave ou contagieuse. Il est très important qu'elle ne soit pas phthisique.

Une nourrice sera examinée surtout à trois points de vue différents: 1° Est-elle syphilitique? On recherchera les plaques muqueuses des lèvres et de l'isthme du gosier, les ganglions volumineux du cou et de la région occipitale. Il sera utile d'examiner encore à ce point de vue la vulve, les régions inguinales, etc. 2° Les seins sont-ils bien conformés? On examinera quel est le volume réel de la glande mammaire, la forme et le volume du mamelon. On rejetera toute nourrice à mamelon ombiliqué. On ne manquera pas d'examiner les deux seins.

3° Le lait est-il abondant et suffisamment nutritif? On en recueillera un échantillon dans le creux de la main ou dans une cuillère pour juger de sa couleur. On pourra ainsi juger surtout de son abondance, par la facilité avec laquelle il s'écoule. Le meilleur moyen de répondre à cette question est de voir comment se comporte l'enfant mis au sein. S'il tette bien et facile-

ment, s'il avale après quatre ou cinq efforts de succion, c'est que la nourrice lui convient sous le rapport de la conformation des seins et de l'abondance du lait.

On se fera montrer, s'il est vivant, le dernier enfant de la nourrice et on se renseignera sur la manière dont il a été alimenté. On se méfiera sous ce rapport des substitutions d'enfants, c'est-à-dire de l'emprunt d'un enfant gros et gras fait par une nourrice qui cherche une place.

Il est utile quelquefois, lorsque l'enfant à confier à une nourrice est un nouveau-né et que cette nourrice a beaucoup de lait, de lui laisser son enfant pendant quelques jours encore.

La nourrice, dans le cas où elle n'a pas avec elle son enfant, doit, pour dégorger ses seins trop distendus, utiliser le tire-lait.

Toutes les précautions recommandées pour l'allaitement maternel doivent être prises par la nourrice: nombre de tétées, régularité, soins de propreté, etc.

Le changement de nourrice se fait presque toujours sans inconvénients, à moins qu'à une nourrice médiocre on n'en substitue une autre qui vaille encore moins.

Allaitement artificiel

L'allaitement artificiel est une méthode d'alimentation de l'enfant dès sa naissance avec du lait, mais autrement qu'au sein de la mère ou d'une nourrice.

Il y a trois manières de pratiquer l'allaitement artificiel: La première est presque toujours impraticable; la deuxième est fort médiocre comme résultats; la troisième, appliquée dès la naissance, est absolument mauvaise. Anesse. – La première méthode consiste à remplacer la nourrice par une ânesse que l'enfant tette directement. Ce moyen, qui donne de bons résultats, est infiniment moins pratique que l'allaitement par une nourrice mercenaire. On ne peut l'employer qu'à la

campagne, et la nécessité de porter chaque fois l'enfant à l'écurie a des inconvénients et des désagréments sérieux, surtout la nuit.

Chèvre. – La deuxième méthode consiste à donner une chèvre comme nourrice à l'enfant. La chèvre se prête assez bien à l'allaitement; mais le lait de chèvre est loin d'être bien digéré par tous les enfants, surtout pendant les premières semaines. Les enfants très vigoureux ont la diarrhée au début; puis ils s'habituent peu à peu et résistent quelquefois. Les enfants faibles succombent avant d'avoir atteint le milieu de la première année, époque à laquelle l'enfant commence à pouvoir digérer bien le lait de chèvre.

Biberon. – La troisième méthode est basée sur l'emploi du biberon. On se sert généralement du lait de vache, parce qu'on se le procure plus facilement que tout autre. On l'étend au début d'une certaine quantité d'eau (nous aurons à définir exactement les proportions). Cette méthode peut, après le deuxième mois et grâce à des soins méticuleux et continus, permettre d'élever l'enfant; mais, mise en pratique dès les premiers jours, elle amène chez les enfants une mortalité effroyable.

L'emploi de la cuillère au lieu de biberon est un moyen aussi peu pratique quoique plus propre. Il ne donne pas des résultats sensiblement meilleurs.

Allaitement mixte – Sevrage

Jusqu'à deux mois accomplis l'enfant ne doit, en aucun cas, prendre d'autre nourriture que du lait de femme ou d'ânesse.

Au-delà des premiers mois, il arrive assez souvent que les besoins de l'enfant dépassent la quantité de lait que peut fournir la mère ou la nourrice.

Il devient donc utile, à ce moment, de compléter l'alimentation. C'est encore du lait qu'on donne à l'enfant, mais du lait approprié à son âge.

Ce lait, qui est presque toujours du lait de vache, peut être donné à la cuillère ou au biberon.

Si l'enfant continue à téter, le biberon est presque indispensable, mais il faut qu'il soit extrêmement simple, formé par exemple d'une bouteille munie d'un embout de caoutchouc fréquemment renouvelé et retourné tous les jours. On doit toujours en posséder plusieurs, et ceux qui ne sont pas utilisés doivent tremper entièrement dans l'eau tout le jour. Pour nettoyer à fond un biberon, il faut faire usage de carbonate de soude (cristaux de soude).

Le lait de vache ou de chèvre utilisé comme supplément d'alimentation ne

peut être donnée pur avant l'âge de six mois. De deux à six mois, il est nécessaire de l'étendre d'eau et d'y ajouter du sucre.

On peut en pratique se contenter de deux formules pour le coupage du lait: la première est utilisable à deux et trois mois, la seconde à quatre et cinq mois.

A deux et trois mois, la formule est:

Lait de vache pur 1 litre.

Eau bouillie 1 litre 1/2.

Sucre de lait 80 grammes.

A quatre et cinq mois, la formule est un peu modifiée:

Lait de vache pur 1 litre.

Eau bouillie 1 litre.

Sucre de lait 45 grammes.

Nous avons déjà vu pourquoi le sucre de lait doit être préféré au sucre de canne; mais faute du premier, on peut sans inconvénient sérieux utiliser le second.

L'eau doit toujours être bouillie et voici pourquoi: quand on a l'occasion de faire de fréquentes autopsies d'enfants de deux à trois ans, il est rare qu'on ne rencontre pas, dans l'intestin grêle, un certain nombre de vers dont la présence est toujours un danger.

Or les vers en question ne se développent jamais chez l'enfant nourri au sein, parce que les œufs de ces vers ne peuvent exister dans le lait.

Ces œufs sont au contraire fort souvent disséminés dans l'eau qui sert aux usages domestiques. Si l'on vient donc à donner à l'enfant un mélange de lait et d'eau contenant ces œufs, des vers se développeront dans l'intestin. Il n'en sera plus de même si l'eau a bouilli: les œufs auront été tués.

Le lait de vache, pas plus que le lait de femme, ne peut contenir de vers ou d'œufs de vers pourvu qu'il n'ait pas été mélangé d'eau chargée d'œufs vivants.

Telles sont les conditions dans lesquelles on peut, chez l'enfant de deux à six mois, suppléer à l'allaitement au sein insuffisant. Il est bon que les mélanges indiqués ci-dessus ne soient données d'abord qu'à titre de supplément, l'enfant continuant à être nourri au sein.

Sevrage. — La substitution au lait, d'aliments autres que ce liquide, constitue le sevrage.

La date du sevrage est très variable et dépend soit de l'abondance du lait chez la nourrice, soit de l'état de santé de l'enfant.

En pratique, tant qu'un enfant gagne en poids et en vigueur ce qu'il doit gagner à son âge, il ne faut rien changer à son régime et continuer au besoin l'allaitement jusqu'à la fin de la deuxième année.

L'enfant, jusqu'alors allaité, vient-il au contraire à gagner peu de poids, à ne pas grandir, survient-il une constipation opiniâtre, il est temps de le sevrer. Le sevrage se fait entre six mois et deux ans.

Il est indispensable que le sevrage soit progressif, c'est-à-dire qu'on doit habituer peu à peu l'enfant à d'autres aliments que le lait, sans le priver brusquement des bénéfices de l'allaitement.

La première substance à introduire dans l'alimentation de l'enfant doit être une substance féculente, telle que du pain grillé, séché et pilé ou mieux de la farine d'avoine. Les premiers aliments auront toujours le lait pour base, c'est-à-dire qu'ils seront données sous forme de potages au lait.

Il n'est pas utile d'arriver de bonne heure aux aliments solides. Il est surtout tout à fait nuisible de chercher à varier l'alimentation pendant le jeune âge.

Le tableau suivant résume à peu près quel régime il convient de faire suivre à un enfant pendant les premières années (1).

Tableau résumé de l'alimentation au premier âge.

1° Jusqu'à la fin du deuxième mois l'enfant doit être nourri entièrement au sein, dix repas par jour, c'est-à-dire par vingt-quatre heures;

2° A deux ou trois mois, si l'enfant n'est pas entièrement nourri au sein, ce qui serait infiniment préférable, il doit encore faire environ dix repas par jour, en comptant les tétées. Les repas supplémentaires consistent chacun en 75 à 100 grammes de lait ainsi préparé:

Lait de vache pur 1 litre.

Eau bouillie 1 litre 1/2.

Sucre 80 grammes.

3° A quatre et cinq mois, si l'enfant n'est pas complètement nourri au sein, ce qui serait toujours préférable, dix repas par jour en comptant les tétées. Les repas supplémentaires consistent chacun en 100 à 150 grammes de lait ainsi préparé:

Lait de vache pur 1 litre.

Eau bouillie 1 litre.

Sucre 45 grammes

4° De six mois à un an, si l'enfant n'est pas complètement nourri au sein, ce qui serait habituellement préférable, huit repas par jour en comptant les tétées. Les repas supplémentaires consistent en 120 à 180 grammes de lait pur;

5° Si l'on croit devoir commencer le sevrage dès la fin de la première année, on remplace l'une des doses de lait par un potage au lait et à la farine d'avoine bien cuite. Chaque mois on

donne une dose de lait de moins et un potage de plus;

6° Vers dix-huit ou vingt mois, l'enfant fait un ou deux repas au lait pur et prend cinq ou six potages au lait. La quantité de potage doit varier suivant l'âge entre quatre et dix cuillerées. Le potage doit être un peu clair;

7° Vers la fin de la première année on peut donner la moitié d'un œuf très peu cuit;

8° Après le sevrage, et de un à deux ans, cinq ou six repas qui consistent en:

Potages au lait et au pain;

Potages à la farine d'avoine ou aux pâtes alimentaires;

La moitié ou les trois quarts d'un œuf peu cuit;

Tartine de beurre avec un peu de sel; Une fois par jour, après dix-huit mois, le potage peut être préparé au bouillon;

9° Ne pas chercher à varier l'alimentation;

10° Pas de bonbons, peu ou mieux pas de fruits;

11° Pas de viande pendant les trois ou quatre premières années;

12° L'enfant ne doit pas être mis à table avec ses parents;

Comme boisson, de l'eau. Il est utile que cette eau soit bouillie.

(1) Ce régime est celui que j'ai fait adopter à la Nursery municipale de Grenoble. Les résultats obtenus sont excellents. L'absence de nourritures et l'impossibilité d'y loger des ânesses ne permettent malheureusement pas d'y recevoir les enfants âgés de moins de deux mois.

Courrier des lecteurs

Chères collègues,

mes félicitations à toutes pour «Einsichten in den Hebammenberuf». Un film vraiment à la gloire des sages-femmes! Bravo à «l'avocat du diable»!

Maria Droux-Paganini, Poschiavo